



Projet Herakles

SME absorberait SPS...

Les DS et les CE et CCE de SPS et SME ont été réunis mercredi matin.

Les Directions nous ont informé que l'Etat s'opposait au projet de fusion dans le sens de l'absorption de SME par SPS.

La raison invoquée serait une « perte de contrôle » de l'Etat sur les sujets impactant la Défense Nationale. Jusqu'alors, l'Etat disposait de garanties grâce à un décret.

Les Directions SME et SPS affirment que le montage présenté par Safran proposait des garanties identiques au travers d'une convention.

De l'avis de l'Etat, cette convention n'a pas le poids d'un décret au regard de la loi.

Ce serait pour cette raison que l'APE (Agence de Participation de L'Etat) « aurait refusé » le dossier présenté par Safran et « demanderait » que le sens de la fusion soit modifié. SME absorberait SPS.

En revanche, la direction a refusé de nous communiquer un courrier officiel de l'APE ou du Ministère attestant de cette décision.

D'après les Directions, ce revirement de situation ne changerait pas fondamentalement le projet tel qu'elles l'ont imaginé jusqu'à présent.

Pourtant la décision de l'Etat pourrait avoir des conséquences sur les aspects sociaux, économiques et commerciaux.

A SME, le CCE a déjà convoqué la Commission économique.

Aujourd'hui SUD constate de nouveau que ce projet a été traité dans la précipitation et dans la confusion générale. Pas plus tard que la semaine dernière, le Ministre de la Défense répondait à un courrier de SUD (voir au dos) et indiquait la finalisation imminente du projet . . .

Nous doutons de la compétence des maîtres d'œuvre de ce dossier.

Ces gens là n'ont aucune préoccupation de l'avenir des salariés touchés par cette fusion.

Pour SUD, la procédure d'Information / Consultation sur le projet de fusion tel que présenté précédemment devient caduque.

Toujours dans son agitation, lors du CCE de SME, la direction a proposé « *de se mettre d'accord* », entre les organisations syndicales SME et la direction, sur les grilles de classification lors d'une réunion programmée le 12 décembre.

Certaines mobilités ayant déjà été engagées (anormalement), et devant un revirement radical de la situation de la fusion, nous prenons acte que la direction générale dans son communiqué du 23 novembre prévoit « *l'organisation de la consultation des CHSCT, CE et CCE lors de la phase 1* ».

SUD veut un calendrier clair, le respect des instances (consultation du CHSCT avant l'avis CE et CCE sur le projet de fusion, remise de tous les documents nécessaires lors d'une nouvelle expertise), des garanties sociales.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Ministre

Paris, le 09 NOV. 2011

DEF/CAB/CC5

13981

Messieurs,

Vous attirez mon attention sur les modalités de la fusion entre les sociétés Snecma Propulsion Solide (SPS) et SNPE Matériaux Energétiques (SME) ainsi que sur les conséquences de cette fusion sur les salariés des deux entreprises.

Vous connaissez mon attachement à cette opération qui consolide la filière industrielle de propulsion solide française et dont la très longue gestation s'est finalement conclue au printemps 2011 par un accord entre Safran et SNPE. Dans ce contexte, j'attache une importance toute particulière au processus en cours qui devrait aboutir à la fusion effective des deux entités en tout début 2012.

Je suis notamment particulièrement attentif aux conséquences de cette fusion sur l'emploi. La direction de Safran m'a confirmé que la fusion entraînerait des ajustements d'effectifs, sans pour autant entraîner de licenciements.

S'agissant des négociations menées entre la direction de Safran et les salariés des deux entreprises, elles me paraissent ressortir d'une bonne gestion industrielle tout en respectant les intérêts des salariés. Je comprends notamment que les dispositions légales d'information et de consultations des organes représentatifs des salariés ont bien été respectées.

Il est à présent nécessaire que les deux sociétés fonctionnent comme une seule entité. C'est bien l'objectif recherché par cette fusion, de manière à renforcer les positions de l'ensemble SPS – SME en tant que champion national dans le domaine de la propulsion solide.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

bien à vous

Gérard LONGUET

Monsieur Jean-Pierre FONTA
Monsieur François OSSORIO
Sud Métaux 33 et Sud S.M.E.
8, rue de la Course
33000 BORDEAUX